



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/952

Approbation d'un avenant à la convention d'occupation gratuite et temporaire du domaine public – Orangerie du Parc de la Tête d'Or, pour l'organisation de l'exposition de l'association « Histoire d'un ciel en creux »

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 8 JUILLET 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 JUILLET 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, M. GIRAUD, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL (pouvoir à M. ODIARD), Mme BORBON (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. DEBRAY), Mme BOUAGGA (pouvoir à M. ZINCK), Mme BRAIBANT THORAVAL (pouvoir à Mme AUGEY), M. DRIOLI (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme ALCOVER), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/952 - APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION GRATUITE ET TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC – ORANGERIE DU PARC DE LA TETE D'OR, POUR L'ORGANISATION DE L'EXPOSITION DE L'ASSOCIATION « HISTOIRE D'UN CIEL EN CREUX » (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Orangerie du Parc de la Tête d'Or est utilisée par la Direction des espaces verts pour l'hivernage des plantes.

En dehors de cette période hivernale la délégation à la culture propose, en collaboration avec la Direction des espaces verts, une programmation d'expositions afin de soutenir la création et la diffusion en arts plastiques par la mise à disposition gratuite de la salle de l'Orangerie.

Cette salle d'exposition saisonnière est soumise à la réglementation du Parc de la Tête d'Or pour son accès et son utilisation.

Dans le respect des règles sanitaires liées au Covid-19 en vigueur à Lyon et dans les établissements et parcs de la Ville, il a été décidé de maintenir les activités d'exposition et de rouvrir la salle, dès qu'il sera possible.

Afin d'anticiper cette possibilité de réouverture des salles d'exposition pour la saison d'été, vous avez autorisé, par délibération n° 2021/667 du Conseil municipal du 25 et 26 mars 2021, la mise à disposition de cet espace à l'association Histoire d'un ciel en creux pour l'exposition La lune dans tes yeux du 10 au 21 mai 2021.

Cette exposition n'a pu s'ouvrir au public qu'à partir du 19 mai, date de réouverture au niveau national des salles d'exposition.

En conséquence, il convient d'entériner, par avenant, la prolongation de la convention d'occupation temporaire de ce domaine public, en étendant la période d'exposition jusqu'au lundi 31 mai 2021, afin que le travail fourni par l'association puisse recevoir un public, en présentiel, à partir du 19 mai.

L'avenant ainsi conclu vient modifier la durée de la convention d'occupation temporaire du domaine public, mais les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Ainsi, la mise à disposition de la salle de l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or à l'association Histoire d'un ciel en creux pour la tenue de leur exposition du 10 au 31 mai 2021, est accordée à titre gratuit.

En effet, compte tenu de l'intérêt de ces manifestations, la Ville de Lyon propose d'accorder la gratuité de l'espace de l'Orangerie, conformément aux dispositions de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques en vertu desquelles une autorisation du domaine public peut être délivrée gratuitement lorsque

cette occupation ne présente pas un intérêt commercial pour le bénéficiaire de l'autorisation.

Vu l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 3^e et 6^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- L'avenant établi entre la Ville de Lyon et l'association Histoire d'un ciel en creux, visant à prolonger la durée d'occupation temporaire et gratuite de la salle de l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or, est approuvé.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET